

# COMMUNE D'ILLATS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le dix sept décembre, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 4 décembre 2008

**PRESENTS** : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSANA, J. Ph. PROVOST, B. LACOSTE, P. PEIGNEY, E. BANOS, D. LESCURE, S. VALLOIR, R. PASTOL, C. BUZOS, G. BELIN, Cl. DUBOURG.

**REPRESENTES** : R. BIARNES (procuration à Ph. DUBOURG), P. URBANO (procuration à J. Ph. PROVOST).

**EXCUSE** : Ph. VINCENT

**Secrétaire de séance** : Brigitte LACOSTE

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

Délibérations

### **DELIBERATIONS**

#### **1) SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PODENSAC ET LA COMMUNE D'ILLATS POUR LE BOUCHAGE DES NIDS DE POULE**

Monsieur DUBOURG expose au conseil municipal que dans l'attente de la désignation d'un nouveau prestataire, dans le cadre du marché relatif au bouchage des nids de poule, la CDC propose d'acheter les fournitures en fonction des demandes des communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes, pour cette mise en œuvre et dans le respect des compétences.

Délibération adoptée à l'unanimité

#### **2) SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'ILLATS ET LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET**

Monsieur le Maire évoque la correspondance qu'il a reçu des services départementaux, concernant la signature d'une convention entre la Commune d'Illats et le Conseil Général dans le but de définir une collaboration entre les deux collectivités en vue d'assurer des missions d'intérêt général liées à la lecture publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer une convention Bibliothèque « point de lecture » avec le Conseil Général.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **3) REMBOURSEMENT PAR MCB APRES RECALCUL (RESILIATION DES CONTRATS DE LOCATION, MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS ET DU MATERIEL INFORMATIQUE)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 7 novembre dernier concernant la résiliation des contrats de location et de maintenance des photocopieurs et du matériel informatique -Ecole et Mairie-.

Après recalcul, la société **MCB** va verser à la commune d'ILLATS une participation de **121 374.28 €** -et non 122 250.83 € comme indiqué dans la délibération du 7 novembre dernier- correspondant aux indemnités de résiliation.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, ce remboursement.

### **4) TRAVAUX A L'EGLISE SAINT LAURENT D'ILLATS - DERESTAURATION DE LA FAÇADE OUEST ET RESTITUTION DE L'ABRI DU SONNEUR**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet établi par Mme BALLION Architecte, concernant la suite des travaux à l'église Saint Laurent d'ILLATS. Il s'agit de travaux qui seront réalisés sur la façade ouest de l'édifice : dérestauration de la façade ouest et restitution de l'abri du sonneur, correspondant à la deuxième tranche conditionnelle.

Le coût de cette opération est estimé à

Total des travaux HT :	<b>126 663.43 €</b>
Honoraires HT :	<b>12 666.34 €</b>
<b>Total Travaux et Honoraires HT :</b>	<b>139 329.77 €</b>
<b>Soit TTC</b>	<b>166 638.40 €</b>
<i>dont TVA</i>	<i>27 308.63 €</i>

Monsieur le Maire rappelle que ce programme rentre dans la catégorie des travaux subventionnés par l'Etat -DRAC-, le Conseil Général de la Gironde et le Conseil Régional d'Aquitaine.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

>DECIDE de réaliser ces travaux pour un coût d'opération estimé à **139 329.77 € HT** soit **166 638.40 € TTC**.

>DONNE pouvoir à Monsieur le Maire, afin de signer tous actes et documents relatifs à cette opération.

>CHARGE Monsieur le Maire de déposer les dossiers de demande de subvention pour cette tranche, auprès de l'Etat, du Conseil Général de la Gironde et du Conseil Régional d'Aquitaine.

> ACCEPTE le plan de financement suivant

• ETAT DRAC (15% du montant H.T. plafonné)	23 000.00 €
• Conseil Régional (15% du montant H.T. plafonné)	23 000.00 €
• Conseil Général (plafonné)	30 000.00 €
• Autofinancement + emprunt	90 638.40 €

**TOTAL TTC 166 638.40 €**

> AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce concernant ces demandes de subventions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

**LE MAIRE,**

**LA SECRETAIRE,**

**LE CONSEIL,**